

la carte blanche

|Alexis Grabinszky Vice-président du Parti Libertarien

Elections : pourquoi ne pas représenter l'abstention ?

Dans un pays démocratique, les assemblées élues ne doivent-elles pas refléter toutes les opinions exprimées par les électeurs, y compris ceux qui marquent leur abstention ? Selon le Parti Libertarien, 15 % des sièges à l'Assemblée wallonne seraient restés vides si les votes blancs et abstentionnistes avaient été pris en compte lors des suffrages de 2014.

La plupart des débats tournant autour des systèmes électoraux se fondent sur des questions de principe. Majoritaire ou proportionnel, obligatoire ou facultatif, aucun système ne manque de supporters et les arguments sont nombreux dans chaque camp. Mais au final, il ne semble pas que l'un ou l'autre système l'emporte clairement. Sur le plan de l'organisation du vote, tout oppose la France et la Belgique. Pourtant, les politiques qui émergent dans chacun de ces pays sont assez semblables.

Pour approfondir le débat, il faut s'intéresser à la façon dont les résultats se convertissent en sièges au Parlement. Si l'expérience des pays où le vote n'est pas obligatoire montre que les grands partis s'accommodent fort bien de l'abstention, c'est parce que les sièges sont répartis sur la base des seuls suffrages exprimés, que nous soyons dans un système proportionnel ou majoritaire.

Les abstentionnistes, tout comme les électeurs ayant voté blanc, où ceux dont le choix s'est porté vers une formation n'ayant pas dépassé le seuil légal voient leur choix ignoré, balayé d'un revers de la main. Pourtant, l'abs-

tionnement n'est-elle pas une expression parfaitement légitime qui devrait être prise en compte. Après tout, les gens ont bien le droit de ne pas se retrouver dans les choix proposés ou d'être indécis.

C'est pourquoi, via le Parti Libertarien, nous proposons que les personnes qui s'abstiennent de voter ou qui votent blanc voient leur choix pris en compte. Il serait normal que, dans un système démocratique, les assemblées élues représentent fidèlement le choix de l'ensemble de la population. Pourquoi les sans-voix ne pourraient-ils pas être représentés dans les assemblées ?

Dans notre pays, il est acquis que la meilleure façon de respecter le choix des électeurs est de composer les assemblées proportionnellement aux résultats des élections. Soyons cohérents et reconnaissons le droit des abstentionnistes à être représentés. A un pourcentage d'abstention ou vote blanc correspondrait donc un pourcentage de sièges vides, non attribués à un quelconque parti.

Les représentants élus le seraient donc en stricte proportion avec la part de la population partageant leurs idées. Cette mesure pourrait enrichir les débats politiques et offrir un contre-pouvoir démocratique face à la démagogie et au populisme.

En exemple, prenons le résultat 2014 des élections du parlement wallon où nous recensons 2.512.420 électeurs : le PS remporte 31 % des voix, le MR 27 %, le CDH 15 %, Ecolo 9 %, le PTB 7 %, PP 6 %.

Dans notre système actuel, les petits partis sont éliminés, vu qu'ils n'atteignent pas les 5 %, ce qui est purement scandaleux et antidémocratique. L'abstention n'est pas prise en compte.

Si l'abstention avait été additionnée aux votes blancs, 19 % des sièges auraient dû rester « vides » à l'assemblée wallonne. Le réel résultat du PS serait donc de 25 %, le MR 21 %, le CDH 12 %, Ecolo 7 %, le PTB 5 %, le PP 4 % et les autres partis 7 %.

Dans le cas des élections fédérales de 2014, c'est ainsi près de 15 % des électeurs qui s'abstinrent de voter, votèrent blanc ou pour un parti qui ne bénéficie d'aucun représentant à tout

niveau de pouvoir. Une représentativité perdue malgré un vote obligatoire.

Notre proposition, si elle est traduite dans les faits, offrira aux partis une représentativité réelle du mandat qui est accordé à leurs hommes politiques et une contrainte croissante avec la défiance que les citoyens peuvent porter envers ses représentants. Cela permettra également de réaliser des économies, bienvenues en cette période, sur les mandats non pourvus, les assistants parlementaires non nécessaires et les dotations aux partis politiques non méritées.

Cette idée toute simple et tellement conforme à nos habituels principes de gouvernance se heurtera nécessairement aux intérêts personnels des partis politiques.

Qui aura le courage politique d'affaiblir son mandat pour offrir aux citoyens une représentativité réelle et une solution démocratique au vote contestataire ? ■